

D.2020.09.23.1.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 23 Septembre 2020

1 – 3ème LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.10 – 3ème Ligne de Métro – Connexion Ligne B – Autorisation de signer l'accord cadre « missions d'Ingénierie & d'investigations Sites et Sols Pollués » avec SOCOTEC ENVIRONNEMENT

L'an deux mille vingt, le vingt trois septembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Perrin)	
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.

La présente délibération concerne l'accord-cadre relatif aux missions d'Ingénierie et d'investigations Sites et Sols Pollués à effectuer lors des études de conception, préalablement à certaines procédures d'urbanisme.

Cet accord-cadre porte sur les missions d'Ingénierie et d'investigations Sites et Sols Pollués, destinées à l'ensemble de l'opération concernant la 3^{ème} ligne de métro et de l'opération Connexion Ligne B et comprend la réalisation des prestations normalisées suivantes :

- Prestation globale de type réalisation des études historiques, documentaires et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations
- Etudes de diagnostic du sous-sol (sols, eaux souterraines, gaz du sol),
- Mise en œuvre d'un programme d'investigations et interprétation des résultats
- Plan de gestion dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou d'aménagement d'un site,
- Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement, document administratif nécessaire à certaines procédures d'urbanisme.

La durée de l'accord cadre est de 48 mois, le nombre de marchés subséquents est estimé entre 4 et 6 pour une durée d'exécution pouvant s'étaler sur 2 ans selon les marchés et l'opération concernée.

La passation de cet accord-cadre se fait dans le cadre d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 10 mars 2020 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée initialement au 14 avril 2020 et a été reportée à la date 30 avril 2020 à 12h00 par avis rectificatif en date du 18 mars 2020 suite aux décisions gouvernementales liées à la crise du Covid 19.

37 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

8 candidats ont remis un dossier de candidature et d'offre dans le délai prévu par l'avis rectificatif d'appel public à la concurrence.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200924-20200923-1-10D-
DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

La commission d'appel d'offre de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 11 septembre 2020, a retenu les 8 candidatures suivantes :

- KALIES
- ANTEA GROUP/ GINGER BURGEAP
- FONDASOL
- HPC ENVIROTEC
- ERG ENVIRONNEMENT / 2GH
- SOCOTEC ENVIRONNEMENT
- BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS / APAVE SUDEUROPE SAS
- ENVISOL

La Commission d'Appel d'offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 11 septembre 2020, décidé de retenir l'offre du candidat **SOCOTEC ENVIRONNEMENT** comme celle étant économiquement la plus avantageuse et de lui attribuer l'accord cadre.

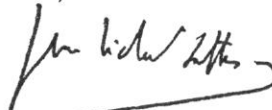
Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'accord-cadre avec **SOCOTEC ENVIRONNEMENT** ;

.....
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec **SOCOTEC ENVIRONNEMENT**, l'accord cadre concernant les missions d'Ingénierie et d'investigations Sites et Sols Pollués.

ARTICLE 2: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES